B. A. R. A. BEAUPRÉ, Gerant.

Vol. I. Québec, 22 Mars 1862. No. 1.

LES DEBATS.

Verba Volant, Scripta Manent.

QUÉBEC, SAMEDI, 22 MARS 1862.

Nous adressons aujourd'hui LES DÉBATS *à un grand nombre de personnes qui aimeront peut-être à recevoir notre feuille. Nous prions toutes celles qui tromperaient notre attente de vouloir bien nous la renvoyer en l'adressant ainsi : "Le Propriétaire des Débats, Québec," avec le mot "refusé" écrit sur l'enveloppe. Et seront considérés comme abonnés tous ceux auxquels les* DÉBATS *auront été envoyés et qui n'auront pas eu le soin de nous faire parvenir leur refus de cette manière.*

Aux lecteurs des Debats.

Depuis le jour où, séduites par la beauté théorique du système représentatif, les puissances continentales de l'Europe et les colonies Américaines l'empruntèrent de la constitution Anglaise et l'adoptèrent à leurs gouvernements, annonçant aux peuples la vraie charte universelle des temps modernes, les historiens ont dû quitter le champ d'investigation qu'ils avaient remué jusqu'alors : Les annales des règnes et les mémoires des cours. L'histoire ne devait plus se lire que dans le récit fidèle de ces scènes intéressantes dont les enceintes législatives allaient devenir le théatre. Car de même que, pendant tant de siècles, la cour avait été la personnification unique et nécessaire de tout un peuple, l'agent de ses volontés, l'exécuteur de ses actes législatifs, l'expression de ses besoins, ainsi la réunion des représentants (de quelque nom qu'on la décore) allait devenir sous l'impulsion moderne la vraie personnification d'un peuple libre dans ses besoins, ses vœux et ses aspirations.

Si donc l'histoire des assemblées législatives est réellement l'histoire des peuples qu'elles représentent, on conçoit bien comment il se fait que partout où règne le régime constitutionnel, on ait fait tant d'efforts pour arriver à la vérité en ce qui concerne les graves débats où l'on met en jeu les grands intérêts publics ; et comme en définitive il faut recourir à l'humble sténographe qui lui seul est en mesure de démentir la première partie du dicton qui forme notre épigraphe, *verba volant*, par la seconde partie, *scripta manent*, le sténographe est devenu, au moyen d'un art péniblement acquis, le véritable historien de son pays.

En Canada, où deux origines sont l'élément de la population, où deux langues sont parlées, cette bigarrure dans le peuple et dans le langage doit nécessairement influer sur la représentation et sur les débats, et par suite, sur la presse, qui est l'écho de ceux-ci. Aussi la première difficulté qu'on ait eu à rencontrer, et qui ait fait échouer tout le monde jusqu'à présent, a-t-elle été de pouvoir offrir, dans un seul journal, à la population avide, toutes les phases, toutes les parties d'un débat parlementaire, dans le cours duquel deux sons antagonistiques venaient frapper l'oreille. Pour tourner la difficulté, on s'est partagé la besogne en frères, et l'un a dit à l'autre : "Rapportez à vos compatriotes lecteurs les paroles de vos compatriotes députés ; moi, je ferai la même chose dans ma langue." Cet arrangement, juste en principe, nous est devenu défavorable dans ses résultats : car l'industrie, l'activité et l'esprit d'entreprise ont été tout du côté de la presse anglo-saxonne; et tandis que ses journaux n'épargnaient rien pour être en mesure de présenter à leurs lecteurs des rapports scrupuleusement fidèles des discours anglais, consacrant à peine quelques lignes à nos tribuns canadiens-français, nos propres journaux ne se distinguaient que par leur apathie et leur égoïste parcimonie, et les plus brillantes et les plus chaleureuses improvisations de nos députés échappaient au présent et à l'avenir, au public contemporain et à la posterité. A diverses reprises, des tentatives généreuses furent faites pour remédier à cet état de choses, mais toujours on alla se briser contre la froide indifférence d'une classe de lecteurs capable d'enthousiasme au besoin, mais incapable de comprendre qu'il faut plus que de l'enthousiasme pour aider à la réussite des entreprises faites dans son intérêt.

Nous est-il permis d'espérer plus d'une époque où les Canadiens-Français paraissent sentir à la fois le besoin et d'un ralliement politique durable et d'un réveil littéraire marquant? C'est une expérience curieuse qui mérite d'être tentée.

Les Débats sont destinés à la tenter, et c'est à l'appui plus ou moins cordial qui nous sera donné qu'on devra la réussite ou l'inutilité de l'épreuve.

Et afin qu'on n'ait pas occasion plus tard de nous accuser d'avoir trop promis, nous devons expliquer et définir mieux la nature et le but de notre feuille. Nous voulons commencer avec la session et finir avec elle, notre intention étant uniquement et essentiellement de publier *in extenso* les principaux discours de la session prononcés en français, et le reste des débats de la manière la plus complète possible. Nous nous sommes assurés à cet effet des services d'un phonographe habile qui rendra justice nous n'en doutons pas, à tous les jeunes talents, à toutes les improvisations heureuses. Nous n'en voulons pour garant que l'excellent rapport qu'il a fourni des intéressants discours qui ont été prononcés sur la question de l'élection du Président de la Chambre, discours qu'aucun autre journal que le nôtre ne sera en mesure de reproduire aussi intégralement.

Les commentaires dont nous ferons accompagner de temps à autre le récit des séances porteront sur des matières d'intérêt général placées, par leur importance même, au-dessus de l'atteinte homicide des partis, mais nous avons la prétention de nous tenir à l'écart de toute coterie, de ne favoriser aucune ambition. La confiance dont jouira notre journal en souffrirait singulièrement quant à la véracité. Nous n'enchaînerons donc l'existence de notre journal à aucun appui politique (ce qui est le secret de bien des missions inachevées). Nous aimons mieux qu'il soit réduit à se taire, pour n'être jamais réduit à recevoir d'ordres.

La session finie, notre journal continuera de paraître s'il trouve dans le passé de nouvelles garanties de succès pour l'avenir. Alors nous consacrerons plus d'espace à d'autres sujets qui doivent être bannies de nos colonnes pour le présent, tels que l'examen des questions européennes, le développement de notre littérature nationale (que nous hâterons de toutes nos forces) etc.

Un mot à nos confrères. Nous abhorrons les discussions personnelles et les persifflages, et nous avons la prétention de nous tenir à l'écart, si elles menaçent de se faire jour. Comme nous éviterons avec soin de les provoquer, il nous semble que cette abstention nous est facile, et nous espérons que nos confrères nous la faciliteront encore plus . . . . . .

A l'œuvre donc! Et nous espérons que si la sincérité dans l'expression des principes, l'impartialité dans l'appréciation des personnes, et par dessus tout, l'ardeur de nos aspirations toutes canadiennes-françaises, n'ont pas le pouvoir de forcer et de fasciner le succès, du moins nous ne leur donnerons pas un démenti nous-même dans la voie du devoir.

LE RÉDACTEUR–PROPRIÉTAIRE.

Liste des Membres de l'Assemblee Legislative.

COMTÉS.	MEMBRES ELUS.
Argenteuil	J J C Abott,
Bagot	M Laframboise,
Beauce	H E Taschereau,
Beauharnois	Paul Denis,
Bellechasse	Ed. Rémillard,
Berthier	P E Dostaler,
Bonaventure	Théodore Robitaille,
Brant, (Est)	J Y Bown,
Brant, (Sud)	Wm Ryerson,
Brockville, (Ville)	Hon G Sherwood,
Brome	Christopher Dunkin,
Carleton	Wm F Powell,
Chambly	Chs Boucher de Boucherville,
Champlain	J J Ross,
Charlevoix	A Gagnon,
Chateauguay	Hy Starnes,
Chicoutimi et Saguenay	D E Price,
Compton	J H Pope,
Cornwall, (Ville)	Hon J S Macdonald,
Dorchester	Hector L Langevin,
Drumm'nd et Arth'bska	Jean B E Dorion,
Dundas	John Sylvester Ross,
Durham, (Est)	John Shuter Smith,
Durham, (Ouest)	Henry Munro,
Elgin, (Est)	Leonidas Burwell,
Elgin, (Ouest)	George Macbeth,
Essex	Arthur Rankin,
Frontenac	James Morton,
Gaspé	Jean LeBoutillier,
Glengary	Donald A McDonald,
Grenville, (Sud)	William Patrick,
Grey	George Jackson,
Haldimand	Michael Harcourt,
Halton	John White,
Hamilton, (Cité)	Isaac Buchanan,
Hastings, (Nord)	George Benjamin,
Hastings, (Sud)	Lewis Wallbridge,
Hochelaga	J Paschal Faulkner,
Huntingdon	Robt. B Summerville,
Huron et Bruce	James Dickson,
Iberville	Alexandre Dufresne,
Jacques Cartier	François Z Tassé,
Joliette	Joseph Hilarion Jobin,
Kamouraska	Jean Chas. Chapais,
Kent	Archibald McKellar,
Kingston	Hon J A Macdonald,
Lambton	Alexander Mackenzie,
Lanark, (Nord)	Robert Bell,
Lanark, (Sud)	Alexander Morris,
Laprairie	Hon T J J Loranger,
L'Assomption	Alex· Archambault,
Laval	Pierre Labelle,
Lennox et Addington	*Rapport Spécial*,
Leeds et Grenville, (N.)	Francis Jones,
Leeds, (Sud)	Benjamin Tett,
Lincoln	John Chas. Rykert,
L'Islet	Chas. F Fournier,
Lévis	Joseph G Blanchet,
London, (Cité)	John Carling,
Lotbinière	Henri Gustave Joly,
Maskinongé	George Caron,
Mégantic	Noël Hébert,
Middlesex, [Est]	Hon M B Portman,
Middlesex, [Ouest]	Thos. Scatchard,
Missisquoi	James O'Halloran,
Montcalm	Joseph Dufresne,
Montmagny	Joseph O Beaubien,
Montmorency	Hon Jos. Cauchon,
Montréal [Cité] Ouest	T D'Arcy McGee,
" " Centre	Hon John Rose,
" " Est	Hon G E Cartier,
Napierville	Jacques O Bureau,
Niagara, [Ville]	John Simpson,
Nicolet	Joseph Gaudet,
Norfolk	Aquila Walsh,
Northumberland, [Est]	James Lyons Biggar,
Northumberland, [Ost.]	James Cockburn,
Ontario, [Nord]	M C Cameron,
Ontario, [Sud]	Hon Oliver Mowat,
Ottawa, [Cité]	Richard Wm. Scott,
Ottawa, [Comté]	W. McD. Dawson,
Oxford, [Nord]	William McDougall,
Oxford, [Sud]	Skeffington Connor,
Peel	Hon J H Cameron,
Perth	Hon M H Foley,
Peterborough	F. Wm. Haultain,
Pontiac	John Poupore,
Portneuf	Jean T Brousseau,
Prescott	Henry W McCann,
Prince Edouard	Wm. Anderson, jr.
Québec, [Est]	Pierre G. Huot,
Québec, [Centre]	George H. Simard,
Québec, [Ouest]	Hon C Alleyn,
Québec, [Comté]	Frs. Evanturel,
Renfrew	Daniel McLachlin,
Richmond et Wolfe	Charles de Cazes,
Richelieu	Jos. Boudreau,
Rimouski	George Sylvain,
Rouville	Hon L T Drummond,
Russell	Robert Bell,
St. Hyacinthe	Hon L V Sicotte,
St. Jean	Frs. Bourassa, jr.
St. Maurice	L L L Desaulniers,
Shefford	L Seth Huntingdon,
Sherbrooke [Ville]	Hon A T Galt,
Simcoe [Nord]	A Morrison,
Simcoe [Sud]	T R Ferguson,
Soulanges	Jean B J Prévost,
Stanstead	Albert Knight,
Stormont	Samuel Ault,
Témiscouata	M Wm. Baby,
Terrebonne	Ls. Labrèche Viger,
Trois-Rivières [Cité]	Jos. Ed. Turcotte,
Toronto [Ouest]	John B Robinson,
Toronto [Est]	John Crawford,
Two Mountains	Jean Bte. Daoust,
Vaudreuil	J. Bte. Mongenais,
Verchères	A E Kierzkowski,
Victoria	J W Dunsford,
Waterloo [Nord]	Hon M H Foley,
Waterloo, [Sud]	James Cowan,
Welland	Ths. C Street,
Wellington [Nord]	William Clark,
Wellington [Sud]	David Stirton,
Wentworth [Nord]	William Notman,
Wentworth [Sud]	Joseph Rymal,
Yamaska	Moyse Fortier,
York [Nord]	Adam Wilson,
York [Est]	Amos Wright,
York [Ouest]	Wm. P Howland.

Chambre d'Assemblee.

Jeudi, 20 Mars 1862.

A trois heures de l'après-midi les membres se réunirent à leur salle des délibérations, et quelques minutes après ils furent appelés à se rendre au Conseil Législatif auprès de Son Excellence le Gouverneur, qui leur annonça qu'aussitôt qu'ils auraient élu leur orateur, il leur exposerait les raisons pour lesquelles il avait convoqué les Chambres.

ELECTION DE L'ORATEUR.

L'Hon. M. CARTIER se lève pour adresser la parole à la Chambre. Voici le texte de son discours :

"Nous sommes en ce moment, M. le Greffier, à la veille d'accomplir un des devoirs les plus importants que la constitution nous impose: il s'agit de faire choix d'une personne qui doive présider aux délibérations de cette Assemblée. Mes collègues et moi avons déterminé de prendre l'initiative dans cette occasion, et l'honorable membre que nous allons proposer à cette chambre pour remplir les importantes fonctions de sa présidence est un homme qui, nous n'hésitons pas à le dire, réunit toutes les qualités et toutes les conditions requises pour s'acquitter de sa charge avec honneur pour lui-même et dignité pour cette Chambre. (Ecoutez.) La rumeur publique a déjà rendu familier le nom du candidat ministériel, et il est à peine nécessaire pour moi de nommer l'honorable membre pour Trois-Rivières, Joseph Edouard Turcotte. (Ecoutez, écoutez.) Il a été aussi question dans la presse et ailleurs d'autres candidats du ministère à la présidence de cette Chambre ; ainsi l'honorable membre pour Montréal centre (Rose) le représentant de Brome (Dunkin) et celui de Dorchester (Langevin) y ont été tour à tour désignés comme les élus de l'administration. Je dois déclarer à cette Chambre que toutes ces rumeurs ont été mises en circulation à l'insu du gouvernement. Il n'y a que deux ou trois jours que mes collègues et moi en sommes venus à la détermination de proposer l'honorable membre pour Trois-Rivières comme candidat à la présidence de cette Chambre. Je suis toute fois flatté de pouvoir dire que nous comptons parmi nos amis dans cette enceinte un grand nombre d'hommes dignes en tous points d'occuper le fauteuil présidentiel ; et je n'ai pas le moindre doute que si les honorables Messieurs que je viens de nommer avaient été appelés à assumer la responsabilité de cette charge, il l'auraient fait avec honneur pour cette chambre et pour eux-mêmes ; je dis donc que si le gouvernement a éprouvé dans cette occasion quelque contrariété, ça été uniquement dans l'embarras du choix. (Ecoutez, écoutez.) Il est peut-être nécessaire pour moi de vous mentionner quelques-unes des raisons qui ont engagé l'administration à choisir pour son candidat l'honorable membre pour Trois-Rivières. Toutefois, avant de vous donner ces raisons, je crois qu'il est à propos de vous faire remarquer, et je désire attirer l'attention de cette chambre sur ce fait—qu'au Bas-Canada appartient le privilège de fournir l'orateur qui devra occuper le fauteuil présidentiel durant les quatre années du parlement que nous inaugurons aujourd'hui ; ce droit se trouve en quelque sorte consacré par la pratique suivie par cette chambre depuis l'Union ; pratique qui consiste à prendre alternativement dans le Haut et le Bas-Canada le candidat à la présidence de cette Chambre. Je crois pouvoir m'exempter de retracer aux représentants de la province supérieure la conduite de nos amis du Bas-Canada lors de l'élection de l'hon. M. Smith à la présidence du dernier parlement. Ils savent aussi bien que moi s'ils ont su respecter l'entente cordiale qui existait à ce sujet depuis l'Union : et je connais trop l'esprit de libéralité qui les anime pour craindre un seul instant qu'ils leur refusent d'exercer le privilège qui leur échoit aujourd'hui. Je me permettrai aussi de leur faire observer que le Conseil Législatif, qui, pour la première fois, aujourd'hui doit exercer le nouveau privilège que la constitution lui a octroyé, devra en vertu de cette entente cordiale, prendre son président parmi les membres haut-canadiens, le Bas-Canada ayant fourni celui du dernier Parlement.

Je passe maintenant aux raisons qui ont motivé le choix fait par le gouvernement du candidat à la présidence de cette assemblée : d'abord, je suis heureux de pouvoir le dire, ce choix a été accueilli avec faveur par la grande majorité des représentants Bas-Canadiens. (Ecoutez.) M. Turcotte, pas un de vous l'ignore, est familier avec les langues anglaise et française. Qui de vous n'a entendu avec plaisir dans cette enceinte tonner cette voix éloquente et persuasive, si ardente à défendre nos institutions et notre nationalité? Depuis son entrée dans la vie publique, —et il est un des membres Canadiens élus depuis l'Union,—il s'est efforcé constamment de promouvoir le bien de son pays. Toujours calme et digne dans la lutte, il savait conserver cette fermeté qui distingue l'homme convaincu. A part tous ces titres, M. Turcotte représente un district qui ne se trouve pas représenté dans le cabinet. Quand je dis ceci, je désire que ma pensée soit bien comprise. Je ne prétends aucunement qu'il faille absolument s'arrêter à des considérations géographiques ou topographiques quant à cette matière, mais il n'est pas moins digne de remarque que sur les ministres qui composent le cabinet actuel trois résident à Québec, deux à Montréal, et un dans les townships de l'Est. Seul le district des Trois-Rivières n'y a pas son représentant. En choisissant l'honorable M. Turcotte pour votre orateur vous ferez disparaître cette lacune.—Je propose donc, secondé par l'hon. procureur général J. A. Macdonald, que Joseph Edouard Turcotte, écuyer, membre pour la cité des Trois-Rivières, prenne le fauteuil de cette Chambre comme orateur. (Ecoutez, écoutez.)

M. DRUMMOND.—Je me lève pour proposer le nom d'un candidat à la présidence de cette Chambre. La mission que nous avons à accomplir en ce jour en est une qui demande toute notre attention et toute notre sollicitude ; car dans ce nouveau parlement nous allons être appelés à rechercher dans la nouvelle loi électorale les moyens de mettre un terme à l'affreuse corruption qui a déshonoré toutes nos élections depuis un si grand nombre d'années ; et quant il s'agit

d'un devoir aussi urgent et aussi grave que celui là, il est essentiel que l'homme qui doit exercer une si grande influence sur la répression des abus que nous allons essayer de déraciner de notre sol, soit au-dessus de tout soupçon ; que son impartialité soit admise par tous les partis, et qu'il occupe une haute position dans la confiance et l'estime de ses concitoyens. J'ai vu avec regret l'honorable procureur-général Est, en soumettant le nom de M. Turcotte, donner comme un des principaux titres de ce monsieur à la confiance des honorables membres le fait qu'il représentait un district privé de l'honneur d'être représenté dans le cabinet actuel. En proposant mon honorable ami M. Sicotte comme candidat à la présidence de cette Chambre, je n'irai pas jeter un coup-d'œil sur la topographie du district de Trois-Rivières. M. Sicotte a fait ses preuves, et ce monsieur pendant qu'il occupait le fauteuil s'est fait remarquer par son impartialité, par sa dignité et par le sang-froid qu'il a conservé au milieu de toutes nos luttes. Doué d'une organisation heureuse, d'une santé parfaite, ce monsieur est sous ce rapport bien qualifié à remplir et à supporter les fatigues qu'entraînent la présidence de cette Chambre. M. le procureur-général s'est vanté qu'il y avait beaucoup de personnes de l'autre côté de la Chambre capables de remplir les devoirs d'orateur. M. Turcotte comme orateur public aurait dû être conservé pour la lutte active ; la présidence de cette assemblée exige plutôt la dignité calme que la violence. Toutes ces qualités l'honorable membre pour St. Hyacinthe les possède au plus haut degré. Je regrette beaucoup, M. le greffier, que l'honorable procureur-général ait voulu ajouter à nos difficultés sectionnelles qui sont déjà trop nombreuses, en introniant un système de gradation comme celui qu'il nous a exposé il y a quelques instants. Sous ces considérations, M. le greffier, je propose, secondé par M. l'hon. Foley, que l'hon. L. V. Sicotte, membre pour le comté de St, Hyacinthe, prenne le fauteuil de cette Chambre comme orateur.

L'Hon. M. Foley.—M. le Greffier, j'étais décidé, avant de venir dans cette enceinte, de m'abstenir de toute remarque sur l'élection qui occupe cette chambre, mais les raisons apportées par l'Honorable procureur-général à l'appui du candidat ministériel M. Turcotte, me mettent dans la nécessité de dire un mot sur leur valeur et sur leur étrangeté. Je ne prétends pas nier que le système alternatif, dans le choix des présidents de cette assemblée soit une chose injuste par elle-même ; loin de là, M. le Greffier, j'acquiesce et j'ai toujours acquiescé à ce qu'il fût mis en pratique ; seulement, ce dont j'ai à me plaindre, c'est qu'on vienne aujourd'hui réclamer de nous une impartialité qu'on nous a denié systématiquement à nous, haut-canadiens. N'avons-nous pas vu, en effet, lorsqu'il s'est agi d'élire le dernier président de notre chambre, Sir Henry Smith, une majorité bas-canadienne flanquée de quelques voix haut-canadiennes nous imposer un président qui n'avait aucune sympathie parmi les membres de la province supérieure. Parce de ce qui s'est passé lors de cette élection, M. le Greffier, c'est rappeler au Haut-Canada l'une des nombreuses humiliations dont on l'a abreuvé avec tant de complaisance. [Ecoutez, écoutez.] Le génie inventif du procureur-général à trouvé moyen, par cette exposition du nouveau système qu'il veut introniser au milieu de nous, de présenter sous les yeux des haut-canadiens le fait glorieux pour lui, sans doute, que toute cette partie située à l'ouest du district de Péterboro, et peuplée par plus d'un million d'hommes intelligents et laborieux, n'a pas un seul représentant dans le cabinet dont il est le chef. [Ecoutez].

Quant à l'honorable membre pour St. Hyacinthe, je n'essaierai pas de faire son éloge aux dépens du candidat ministériel M. Turcotte ; mais je ne crains pas de le dire, et la plus grande partie des honorables membres qui siégent dans cette enceinte seraient prêts, j'en suis sûr, à confirmer mon témoignage, — durant tout le temps que cet honorable monsieur a occupé le fauteuil présidentiel il n'est pas une seule de ces décisions qui aient été blâmées ou censurées, et son expérience et son impartialité incontestables le recommandent d'une manière toute particulière au choix de cette chambre. (Ecoutez.)

M. Morin.—Je me lève, monsieur le greffier, pour rétablir dans leur intégrité les faits qui ont été avancés par l'honorable procureur-général au soutien du candidat choisi par le gouvernement pour présider aux délibérations de cette assemblée. Monsieur le procureur-général a dit que M. Turcotte était aussi qualifié que qui que ce soit pour occuper le fauteuil présidentiel. Mes amis de l'autre côté de la chambre qui se sont permis certaines remarques qui n'avaient rien de bien flatteur, sur le compte de l'honorable candidat ministériel n'auront, sans doute, aucune objection à ce que je suive leur exemple, et que je dise quelque chose sur le candidat de leur choix. Les honorable membres qui siègent vis-à-vis, ont répété sur tous les tons—et cela avec raison,—que ce qu'il fallait surtout considérer dans le choix d'un orateur, c'était une intégrité et une impartialité qui ne se trouvât jamais en défaut.—Je dois confesser que je n'ai pu entendre sans une admiration quelque peu surprise les éloges pompeux que l'honorable membre de Rouville a versés à flots sur son honorable ami, M. Sicotte. Il nous l'a montré comme un de ces hommes a la vaste intelligence, dont la grandeur d'âme et la dignité personnelle lui font un impénétrable bouclier et le rendent inaccessible à ces préjugés et à ces passions qui sont le partage du commun des mortels ; l'éloquence déployée par l'honorable membre pour Rouville dans son éloge d'un homme qui, il n'y a que quelques années il assaillait avec la même fureur qu'il en met aujourd'hui à le glorifier, aurait eu lieu de me surprendre si je n'avais pas été au fait que ce monsieur, a plus d'une fois, dans le cours de sa carrière politique, donné le spectacle de pareilles volte faces.

L'honorable membres pour St. Hyacinthe a été, comme l'honorable procureur-général est et les autres membres du présent gouvernement, alors qu'il était leur collègue, l'objet des attaques passionnées du représentant de Rouville (écoutez). Toutes ces petites humeurs et toutes ces galenteries sont maintenant oubliées, et on semble plus amis que jamais.—De même pour l'honorable M. Foley, qui se répand en admiration devant les qualités éminentes qu'il vient justement de découvrir dans un homme dont il paraissait avoir une si sainte horreur, alors qu'il siégait de ce côté-ci de la chambre.

Jamais, s'écrie ce monsieur, une décision proponcée par l'honorable membre pour St. Hyacinthe alors qu'il occupait le fauteuil présidentiel n'a été infirmée par la chambre. Cependant, l'honorable membre pour Waterloo doit se rappeler que lors de la contestation de l'élection pour le comté d'Arthabaska par M. J. B. E. Dorion, l'honorable M. Sicotte ne s'était pas fait scrupule de nommer sur le comité chargé d'examiner les mérites de cette pétition, le frère même du contestant, l'honorable A. A. Dorion. La chambre crut devoir intervenir, et le warrant fut retiré.

M. Loranger.—Comme représentant du peuple, nous avons reçu de lui un pouvoir solennel ; celui d'élire l'homme qui doit présider ce grand conseil. Il est donc de notre devoir à tous de rechercher pour remplir ces importantes fonctions une personne dont le caractère soit de touts points honorable. Les honorables membres qui m'ont précédé ont tous convenu que cette personne devait posséder toutes les qualités d'impartialité et de dignité personnelle indispensables à l'exercice des devoirs que tout membre de cette chambre à intérêt à voir remplir fidèlement et consciencieusement. Pas un des honorables membres de l'autre côté de la Chambre n'a nié jusqu'à présent que toutes ces qualités ne se rencontrassent chez mon honorable ami M Sicotte. Ce témoignage unanime et spontané fait le plus grand honneur au candidat de l'opposition. Je suis vraiment fâché de ne pouvoir reconnaître dans M. Turcotte les mêmes garanties d'impartialité qui distinguent à un si haut degré l'honorable membre pour St. Hyacinte. Je n'ai pas oublié tous les services que M. Turcotte a rendus à l'administration, et la position qu'il a toujours occupée parmi ses plus ardents défenseurs. J'ai entendu dire même que ce monsieur avait reçu du gouvernement certaines appropriations qui pouvaient mettre en danger l'impartialité qu'on était en droit de s'attendre d'un président de cette Chambre. Je ne suis quel écho de l'opinion publique quand je dis que l'honorable M. Turcotte a eu sa part et plus que sa part des appropriations publiques. Il n'est pas un honorable membre de cette Chambre qui n'ait entendu quelque part de pareilles observations sur le compte de ce monsieur.

L'honorable procureur général est venu nous dire en présentant le candidat ministériel aux suffrages de cette Assemblée, que le gouvernement n'avait sanctionné que depuis 2 ou 3 jours la rumeur qui avait circulée dans la presse et ailleurs relativement au choix de l'honorable M. Turcotte comme président de l'Assemblée. Je trouve cela très singulier ; comment se fait-il, le ministère même dit aujourd'hui n'avoir décidé que tout recemment? Est-ce qu'il ne se serait pas trouvé parmi les honorables membres de l'autre côté de la chambre d'hommes aussi capables que M. Turcotte. Cela n'est pas probable ; je suis plutôt porté à croire que ce choix a été motivé par d'autres considérations, et qu'il était déjà fait dès avant la fin de la dernière session. L'hon. membre pour Trois-Rivières n'a jamais fait mystère de ses espérances à ce sujet. Je compatis sincèrement au malheur de l'honorable membre pour Dorchester. Je comprends qu'il doit être pénible pour ce monsieur de se voir supplanter aussi peu charitablement par un homme à l'élection duquel il sera peut-être appelé à contribuer. Dire qu'il y a à peine huit jours il caressait si amoureusement la pensée de présider cette assemblée, et qu'aujourd'hui il lui faut revenir à l'affreuse réalité, c'est vraiment déchirant. Après cela il est peut-être inhumain de rechercher les motifs qui ont présidé à ces changements à vue, mais le devoir ne souffre pas de transactions, et nous croyons convenable et nécessaire, dans l'intérêt des nouveaux membres, d'exposer cette transactions. Ces derniers jugeront et seront sans doute portés à l'indulgence en pensant que dans tout ceci Monsieur Langevin n'a consulté que son patriotisme et son zèle pour le parti qui l'a ainsi rudoyé. Ces sacrifices sont trop rares pour être passés sous silence. Je n'hésite pas à dire que si j'avais aujourd'hui à choisir entre deux hommes de mérite égal le sentiment politique ne devrait pas influer dans cette question. Mais vous connaissez tous comme moi la nature de la question qui nous occupe en ce moment ; je sais qu'il y a dans cette enceinte douze ou quinze membres indépendants, et je prends la liberté de leur poser cette simple question :—Si vous aviez à choisir pour la présidence de cette Assemblée, entre un homme d'un caractère irréprochable et indépendant, et un autre que vous sauriez exposé à céder un peu facilement aux exigences et aux volontés du gouvernement, qui en maintes occasions a parlé contre le pouvoir et donné son vote à ce même pouvoir, hésiteriez-vous un seul instant dans votre choix? Dans un nouveau parlement l'orateur est appelé à remplir les devoirs les plus solennels et les plus difficiles. Personne n'ignore que les élections contestées sont entièrement au pouvoir de l'orateur ; et qu'il faut pour qu'une contestation d'élection soit reçue devant la Chambre et referé à un comité nommé par elle, que la petition de ceux qui la contestent soit approuvée par le Président Aujourd'hui il y a devant cette Chambre 35 élections contestées : qu'y a-t-il de plus aisé que de rejeter les petitions faite contre les amis du ministère et de recevoir et d'accueillir avec faveur celles présentées contre les membres de l'opposition? Si l'élection de n'importe quel député était contestée serait-il bien aise que la validité de cette contestation fut décidée par un homme préjugé.

L'honorable procureur général nous a dit que chacun des grands districts du Bas-Canada devait avoir sa part des faveurs du gouvernement, et qu'en choisissant l'honorable membre pour Trois-Rivières comme candidat à la présidence de cette chambre, il avait voulu combler ce qu'il s'est plu d'appeler une lacune regrettable dans la destribution actuelle des plus hautes charges de l'Etat. Je vous laisse à imaginer où cette innovation strictement observée nous conduirait. Pour revenir à mon honorable ami M. Sicotte, je crois fermement qu'il n'y a qu'une voix pour dire que pendant tout le temps qu'il a occupé le fauteuil de cette chambre il s'est acquitté des devoirs de sa charge avec la plus rigoureuse impartialité. Les motifs qui ont déterminé sa résignation comme membre du ministère actuel ont été applaudis par tout le pays. Ça été à l'occasion de la position prise par le ministère sur la question du siége du gouvernement. Le mérite d'un homme se juge par ses actes. Il s'agit pour nous de choisir sur les deux candidats qui nous sont proposés celui que nous croyons le plus propre à remplir dignement et honorablement les devoirs de la charge à laquelle cette Chambre l'appellera. En présence d'un devoir aussi solennel j'ai l'espoir qu'on mettra de côté toutes considérations d'intérêt ou d'ambition personnelle, et qu'on tiendra à honneur de placer sur le fauteuil de cette chambre un homme vraiment honorable et digne à tous égards d'occuper ce poste important.

M. Denis.—Le ton acerbe des remarques qui sont tombés de la bouche de l'honorable membre pour Laprairie m'a réellement fait peine. J'étais loin de m'attendre à un pareil langage de sa part sur un homme qui a donné si souvent des preuves de son patriotisme et de son zèle pour tout ce qui tient à l'avancement du Bas-Canada. Selon lui, l'honorable candidat ministériel serait tout-à-fait indigne d'occuper le poste éminent de président de cette chambre. Heureusement pour l'honorable candidat ministériel, cette opinion n'est partagée que par un bien petit nombre de membres de cette assemblée. Je n'ai pas besoin de commenter ni de qualifier la conduite d'un homme qui se complait à faire certaines assertions dont il n'a pas le courage de prendre la responsabilité. Selon moi, les deux honorables membres qui briguent en ce moment les suffrages de cette Assemblée, sont tous deux eminemment qualifiés pour en remplir les devoirs. L'honorable membre pour Laprairie a certainement mauvaise grâce à venir reprocher à l'hon. M. Turcotte de n'avoir pas toujours supporté l'administration, quand lui-même se trouve dans une position tout-à-fait analogue.

Dans l'élection que nous sommes appelés à faire nous devons nous efforcer d'apporter tout le calme et le sang-froid qui conviennent à des hommes sérieux et vraiment pénétrés de l'importance de l'acte qu'ils vont accomplir.

La division suivante eut alors lieu sur la question de la nomination de M. Turcotte comme orateur :

Pour.—MM. Abbott, Alleyn, Anderson, Baby, Beaubien, Bell, R. (Russell) Benjamin, Beaudreau, Blanchet, Brousseau, Cameron, John H. Carling, Caron, Cartier, Proc. Général ; Cauchon, Daulniers, Dostaler, Dufresne Joseph, Dunkin, Dunsford, Ferguson, Fournier, Gagnon, Galt, Gaudet. Hébert, Jackson, Jones, Knight, Langevin, LeBoutillier, Macbeth, Macdonald, Proc. Général, McCann, McLachlin, Mongenais, Morin, Sol. Général, Morris, Morrison, Morton, Portman, Poupore, Powell, Prévost, Robinson, Robitaille, Rose, Ross. John J. Ross, John S. Ryerson, Rykert, Scott, Sherwood, Simard, Simpson, Street, Sylvain, Taschereau, Tassé, Tett et Walsh.—66.

Contre.—MM. Archambault, Ault, Bell, R. (Lanark Nord) Biggar, Bourassa, Bown, Bureau, Burwell, Cockburn, Connor, Cowan, DeBoucherville, Dickson, Dorion, Drummond, Dufresne Alexandre, Evanturel, Falkner, Foley, Fortier, Harcourt, Howland, Huntingdon, Huot, Jobin, Joly, Kierzkowski, Laframboise, Loranger, Macdonald, Donald, A. Macdonald, John S. Mackenzie, McDougall, McGee, McKellar, Mowat, Munro, Notman, O'Halloran, Patrick, Rankin, Rémillard, Rymal, Scatcherd, Smith, Somerville, Starnes, Stirton, Viger, Wallbridge, White, Willson et Wright.—53.

Le Greffier déclara alors M. l'honorable J. E. Turcotte dûment élu Président de cette chambre.

L'honorable Président ayant été alors conduit au fauteuil présidentiel par les Procureurs généraux Est et Ouest, prononça en anglais et en français les paroles suivantes sur les degrés du fauteuil :—Je remercie cordialement cette chambre de l'honneur qu'elle vient de me conférer, et avant de quitter le plancher de cette salle, je tiens à déclarer solennellement que j'y laisse tout sentiment de partisan, et que j'espère avec l'aide du Tout-Puissant apporter dans tous les devoirs de la charge que vous m'avez confiée la plus stricte impartialité à l'égard de tous les partis.

Sur motion de l'honorable M. Cartier secondé par l'honorable M. Macdonald, la chambre s'ajourne.

Septième Parlement des Canadas-Unis.

PREMIÈRE SESSION.

Conseil Législatif,

Jeudi, 20 mars 1862.

Vers trois heures de l'après midi, Son Excellence le gouverneur-général, quittait sa résidence dans la rue St. Louis, suivi d'un brillant état major et s'acheminait vers le Palais Législatif escorté de la 1ère et 2ème compagnie de cavalerie volontaire de cette ville. Echelonnées de chaque côté des rues, sur tout le parcours, l'on voyait la plupart des compagnies volontaires de Québec qui présentaient le plus beau coup-d'œil possible, et à trois heures et demi Son Excellence faisait son entrée dans la chambre du Conseil Législatif.

La plupart des honorables membres du Conseil occupaient leurs siéges respectifs. En face du trône se trouvaient les Juges de la Cour Supérieure, Son Honneur le Maire, le Recorder et autres notables. L'élite de la ville occupait les galeries et les siéges réservés dans la salle du Conseil. Son Excellence ayant pris son siége fit convoquer les membres de l'Assemblée Législative, puis le greffier du Conseil s'adressant aux deux Chambres leur annonça que Son Excellence ne désirait pas faire son discours avant que la Chambre d'Assemblée eût choisi un orateur.

Les membres de l'Assemblée s'étant retirés, greffier du Conseil prit la présidence temporaire.

Sir Etienne P. Taché fit motion à l'effet que Sir Allan McNab, prit le fauteuil comme président du Conseil Législatif. Il appuie sa proposition des raisons suivantes : La connaissance qu'il a du caractère du candidat qu'il propose l'autorise à dire que l'honorable Baronet est en tout point digne de la confiance du Conseil, et il s'appuie pour le dire sur une intimité de plusieurs années. L'honorable Baronet appartenait à la phalange des conservateurs du Haut-Canada lorsqu'à la tête du parti il tendit la main au parti Bas-Canadien, avec lequel les réformistes du Haut-Canada venaient de faire scission. Ce fut une époque difficile pour le Bas-Canada, et lord Sydenham, sinon par lui-même, du moins par les intrigues de ceux qui formaient son entourage, n'avait pas peu contribué à cette état de choses. Quoique appartenant au *Family Compact*, l'honorable Baronet fut un de ceux qui demandèrent et obtinrent une enquête sur les moyens qu'on avait pris de tromper l'opinion publique Bas-Canadienne. Après avoir fait l'histoire du parti Bas-Canadien depuis 1841 jusqu'en 1853, l'honorable moteur dit que l'hon. Baronet, lorsque sa position le mettait en antagonisme avec les Bas-Canadiens, a toujours montré à leur égard la courtoisie la plus honnête et manifesté l'estime le plus profond.

L'orateur procède ensuite à défendre l'honorable Baronet contre certaines imputations défavorables qu'on a fait circuler contre lui dans le Bas-Canada à une certaine époque et dont l'effet pourrait lui être fatal en ce moment. Le plus grand titre de gloire de l'honorable Baronet est sans contredit la formation du ministère de coalition qui succéda au gouvernement de M. Hincks. Cette combinaisnn difficile exigeait de sa part toute l'habileté, tout le tact d'un homme d'état. Le ministère actuel n'a fait que continuer l'œuvre de Sir Allan McNab et s'il possède aujourd'hui la confiance du peuple, il faut remonter à la source de ce gouvernement pour donner à son auteur tout le mérite qui lui en revient, mais ce n'est pas là le seul titre de Sir Allan à la confiance du Conseil. Comme président de la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada, avant l'Union et comme président de celle des Canadas-Unis il a donné la plus grande satisfaction aux membres des honorables corps qu'il avait l'honneur de présider.

L'orateur termine en disant que malgré la connaissance imparfaite que Sir Allan McNab a de la langue française, il [illegible] de donner pour le moins autant de satisfaction qu'il en donnait lorsqu'il était président de la chambre d'assemblée.

L'Honorable Malcolm Cameron seconde la motion. Il dit qu'on ne peut lui imputer le blâme d'être trop partial en faveur de Sir Allan McNab ayant toujours été d'une politique contraire à la sienne. Lorsque lui (M. Cameron) est entré au Parlement en 1836, le premier vote qu'il a donné a été contre l'élection de l'honorable Baronet comme président de la Chambre basse. Depuis ce temps il a toujours été du côté de la Chambre opposé à celui ou siégeait l'honorable Baronet. Mais il considère que dans cette circonstance l'esprit de parti devait se taire pour faire place à l'estime. Il est certain que tous les éloges que l'honorable moteur fait en faveur du Baronnet ne sont pas exagérés.

L'Honorable M. Renaud propose ensuite secondé par l'honorable M. Christie, que l'honorable M. Patton soit le président du Conseil.

L'Honorable M. Hamilton proposa ensuite secondé par l'Honorable M. Tessier, le nom de M. Campbell et fit l'éloge de son candidat.

L'hon. M. Tessier.—En secondant cette motion je ne croyais pas être appelé à l'appuyer d'aucune observation. L'hon. M. Campbell, qui est proposé pour être le président de cette Chambre est si bien connu de nous tous, qu'il n'est pas nécessaire de faire son éloge. Je ne mets pas en question les qualifications en général des autres candidats, mais je crois devoir insister sur une qualification que possède l'hon. M. Campbell et que ne possèdent pas les autres membres proposés pour la présidence de cette Chambre. C'est que M. Campbell entend et parle la langue française. Or dans cette enceinte l'usage de cette langue est aussi permis que l'usage de la langue anglaise ; si un membre est appelé à l'ordre au milieu de son discours français, ce qui arrive rarement, je l'avoue, *comment* le président de cette Chambre peut-il décider cette question, s'il n'entend pas cette langue. C'est un inconvénient grave, auquel les membres du Bas-Canada ne devraient pas se soumettre, s'ils peuvent l'éviter.

L'hon. chevalier sir E. P. Taché a bien voulu, continue M. Tessier, faire mention des services rendus par Sir Allan McNab comme homme de guerre ; sans doute la patrie doit être reconnaissante pour cela, mais ce n'est pas un titre de qualification pour la présidence de cette Chambre. J'avoue qu'il a rendu quelque service politique au Bas-Canada en 1841 et 1842, en nous prêtant main forte à cette époque de faiblesse pour nous ; mais si nous suivions sa carrière politique un peu plus tard en 1847 et 1848, on trouverait, je crois, qu'il n'a pas agi alors d'accord avec le grand parti du Bas-Canada. Il est très délicat de ne faire aucun reproche à un honorable collègue qui siége au milieu de nous, il est beaucoup plus facile de faire son éloge.

Je tiens à la candidature de l'hon. M. Campbell parce qu'il possède toutes les qualifications requises ; à part ses connaissances des coutumes et usages de la constitution, il possède une connaissance générale du droit, ce qui est très néces-

saire pour l'exercice de cette fonction. Pour toutes ces raisons je crois que le choix de M. Campbell sera avantageux au pays et fera honneur à cette Chambre.

L'Honorable M. La Terriere manifeste son approbation de la sage législation qui a rendu le Conseil Législatif électif et qui lui a plus tard confié à lui même le choix de son propre président. Il pense que parmi tant de membres qui sont si dignes à tous égards de son estime le Conseil doit être heureux de pouvoir faire un bon choix quelqu'il soit.

La motion de l'honorable Sir E. P. Taché fut ensuite mise aux voix et emportée sur la division suivante:

Contents.—Les Honorables Messieurs, Alexander, Armstrong, Baby, Belleau, Sir N. F., Boulton, Cameron, Crawford, DeBeaujeu, D, Laterrière, Dickson, Ferrier, Foster, Guévremont, Harwood, Knowlton, Mills, Panet, Perry, Rose, Shaw, Smith, Hermannus Smith, Hollis Smith Sydney, Taché, Sir E. P., et Walker.—26.

Non-Contents.—Les Honorables MM. Allan, Armand, Christie, Duchesnay, A. J., Dùchesnay E. H. J., Fergusson A. J., Hamilton J., (Kingston), Hamilton John (Inkerman) Jeffrey, Lacoste, Leslie, Letellier de St. Just, Masson, Matheson, McDonald, Moore, Morris, Proulx, Reesor, Renaud, Seymour, Simpson et Tessier. —23.

Le président élu fut ensuite conduit au fauteuil par les deux honorables conseillers qui l'avaient proposé; il remercia le Conseil en quelques mots bien sentis, donnant l'assurance de l'impartialité avec laquelle il remplirait les devoirs de sa charge durant toute la durée de sa présidence.

Ajournée.

Conseil Legislatif.

Vendredi 21 *Mars*, 1862.

Son Excellence le Gouverneur General ce rend à Trois heures, P. M., avec le cérémonial ordinaire, et escorté comme la veille à la Chambre du Conseil Legislatif, et ayant pris Son Siège sur le Trône, requit la présence de l'Assemblée Legislative. Les Membres de ce corps, précédé par leur Président l'Honorable Joseph Edouard Turcotte, parurent incontinent à la Barre. L'Honorable Joseph Edouard Turcotte informa ensuite Son Excellence que le choix de l'Assemblée, comme Président était tombé sur lui, et qu'il réclamait pour les Membres les priviléges ordinaires du Parlement.

Après quoi il plut à Son Excellence faire le Discours suivant:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif;

Messieurs de l'Assemblée Législative:

Depuis la dernière réunion de cette Législature, Sa Majesté, ainsi que Ses sujets, ont

Prince-Epoux.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que cet illustre Prince, bien que né et ayant en grande partie reçu son éducation dans un pays étranger, était véritablement anglais en pensée, en sentiment et en action; et l'esprit de bienveillance universelle qui l'animait le fit dévouer la haute intelligence qu'il tenait de la nature, et le trésor de connaissances dont l'étude lui avait enrichi l'esprit, à faire réussir tout projet bien conçu pour l'avancement moral et matériel de ses semblablss à quelques nations et races qu'ils appartinssent.

Je suis sûr qu'estimant à leur valeur les vertus qui caractérisaient le Prince défunt, et appréciant la douloureuse privation infligée à Notre Souveraine, dans Ses relations publiques et domestiques, vous vous joindrez à moi pour déposer au pied du Trône l'expression respectueuse de notre vive sympathie et condoléance.

Des circonstances survenues, pendant l'automne et l'hiver dernier, ont fourni l'occasion de faire éclater d'une manière très-frappante et satisfaisante les sentiments d'attachement réciproque qui existent entre les habitants de cette Province de toute race et de toute croyance, et leurs co-sujets de la Mère-Patrie. Sa Très-Gracieuse Majesté, dans Son discours du Trône, à l'ouverture du Parlement Impérial, a fait une mention spéciale des sentiments de loyauté, qu'ont montrés Ses sujets de l'Amérique du Nord, ce qui ne peut manquer de vous être très-agréable, à vous représentants du peuple du Canada.

J'ai à vous féliciter de l'abondante moisson dont vous avez été favorisés l'année dernière, et de la continuation de l'état satisfaisant de notre commerce, malgré le dérangement partiel auquel il a été sujet par suite de la guerre civile qui règne malheureusement aux Etats-Unis.

J'ai donné ordre de mettre devant vous des documents faisant voir que le Gouvernement Français a étendu aux vaisseaux de construction canadienne, les priviléges dont les vaisseaux de construction britannique jouissaient déjà dans les Ports Français.

Cela ne peut qu'être avantageux à notre construction navale, et c'est une nouvelle preuve des sentiments d'amitié sur lesquels repose l'alliance entre l'Angleterre et la France.

Dans le cours de la dernière vacance il s'est tenu une conférence entre les délégués représentant le Gouvernement de cette Province, et des délégués du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, pour considérer la convenance de renouveler, auprès du Gouvernement Impérial, la demande d'assistance pour la construction du chemin de fer destiné à relier les trois provinces.

Une délégation commune s'est rendue en Angleterre, pour y entamer de nouveau des négociations avec la Gouvernement de Sa Majesté. Il n'a pas encore été reçu de réponse. La décision finale du Gouvernement Impérial vous sera communiquée aussitôt qu'elle me sera parvenue.

J'ai reçu du Secrétaire d'Etat pour les Colonies l'intimation que c'est l'intention du Gouvernement de Sa Majesté de présenter au Parlement Impérial, dans la présente session, un Bill pour abolir, quant à cette colonie et autres pareillement situées, le pouvoir des cours expérieures en Angleterre de faire émaner, pour y être exécuté, le Writ d'Habeas Corpus, et cela en conformité des représentations faites, par mon prédécesseur, au Gouvernement Impérial.

Je recommenderai à votre sérieuse considération une mesure qui vous sera soumise pour assurer une meilleure administration des Biens des Faillis dans le Haut-Canada, et une autre ayant pour objet l'établissement de Prisons bien régées et de Pénitenciers locaux par toute la Province.

J'ai ordonné de faire mettre devant vous des documents montrant que le Gouvernement Impérial n'a aucune objection à l'établissement d'un régime de libre échange entre les différentes Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, si les Gouvernements et les Législatures de ces Provinces peuvent s'entendre sur les bases sur lesquelles un tel arrangement devra s'effectuer.

J'ai jugé à propos, pendant la vacance, de nommer une Commission pour considérer l'état actuel de la Milice de la Province, et la convenance d'en amender l'organisation et d'en augmenter l'efficacité.

Le rapport de cette Commission sera mis devant vous, et je vous prierai d'accorder votre considération la plus attentive et la plus favorable aux recommendations qu'il contient, et au Bill du'il deviendra nécessaire de passer pour y donner suite.

D'autres mesures d'utilité publique seront aussi soumises à votre considération.

Messieurs de l'Assemblée Législative:

Les comptes de l'année, qui vient de finir, seront sans délai mis devant vous, et je me flatte qu'ils vous satisferont.

J'ai à vous demander les subsides nécessaires pour le maintien du service de Sa Très-Gracieuse Majesté, pour l'année courante, et j'ai ordonné que les Estimations fussent préparées auec toute l'économie compatible avec l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs, et Messieurs:

Je profite de cette occasion pour exprimer ma reconnaissance de la bienveillance et des bonnes dispositions qui m'ont été témoignées, lorsque j'ai pris en main les rênes du gouvernement de cette Colonie.

La Constitution vous a confié la garde des intérêts de cette grande Province. Je recommande à votre sérieuse, impartiale et diligente attention les diverses matières qui pourront vous être présentées, et c'est avec ferveur que je prie le Tout-Puissant de diriger vos conseils de manière que vos actes contribuent à sa gloire, à l'honneur de notre Souveraine et à la prospérité et au bonheur du peuple du Canada.

Après la retraite du Gouverneur et des membres de l'Assemblée Législative,

L'honorable M. Simoxy Sicotte fait alors motion, secondé par l'honorable Sir Narcisse Belleau, qu'il lui soit permis d'introduire un bill concernant les écoles communes.

L'honorable membre donne aussi avis que lundi prochain il proposera la considération du discours de Son Excellence;—Par le même,—Que 250 exemplaires du dit discours soient imprimés dans les deux langues pour l'usage des membres.—Adopté.—Aussi; que les membres alors présents forment un comité sur les devoirs et usages de cette chambre et les priviléges du parlement, avec liberté de siéger aussi souvent qu'ils jugeront nécessaire.

L'honorable membre fit alors remarquer qu'il ne croyait pas devoir en cette occasion suivre la pratique habituelle d'organiser de suite des comités permanents, et qu'il ne le ferait que lundi prochain. Il croyait que cette innovation serait bien accueillie par les honorables membres, vû qu'elle leur offrait l'avantage d'objecter aux nominations qui ne leur conviendraient pas.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, la Chambre s'ajourne.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

AFFAIRES DE ROUTINE.

L'honorable M. Cartier propose, secondé par l'honorable M. Macdonald, que les votes et délibérations de cette Chambre soient imprimés sur l'ordre de M. l'orateur, par telle personne qu'il choisira à cet effet, et qu'il ne soit permi à aucun autre d'en entreprendre l'impression.—Adopté.

L'honorable M. Cartier propose, secondé par l'honorable M. Macdonald, que les comités suivants soient considérés comme comités permanents.

1er. Sur les Privilèges et Electeurs.
2ème. Sur les lois Expirantes.
3ème. Sur les chemins de fer, canaux et ligne télégraphique.
4ème. Sur les divers bills privés.
5ème. Sur les ordres permanents.
6ème. Sur les impressions.
7ème. Sur les dépenses contingentes.
8ème. Sur les comptes publics.

Lesquels du comité auront le pouvoir de s'enquérir de toutes les matières qui pourront leur être soumises par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.—Adopté.

L'hon. M. Cartier propose, secondé par l'hon. M. MacDonald, qu'il lui soit permis d'introduire un bill "pour pourvoir à l'assermentation des personnes nommées comme juges de paix." Permission accordée. Introduction du Bill, dont la seconde lecture est fixée à quinze jours.

M. Wallbridge prend alors la parole sur une question de privilège. Il dit qu'à la dernière élection, des writs avaient été émanés pour les comtés de Lennox et Addington, et qu'un rapport avait été fait déclarant qu'aucun des candidats n'avait été nommé. Sous ces circonstance, il fait motion, secondé par l'hon. M. Loranger, que le Greffier de la Couronne en Chancellerie comparaisse à la barre de cette Chambre, lundi, avec les livres de poll et tous les documents relatifs à la dite élection.—Adopté.

L'hon. M. Sicotte croit devoir rappeler à cette chambre qu'en 1852 et 1854 l'on avait entendu que le discours du trône fût communiqué à la Chambre pour commencer ces procedés.

L'hon. J. A. Macdonald fit remarquer à l'hon. membre pour St. Hyacinthe que cette pratique avait été suivie dans la dernière session, et que son honorable ami le procureur général est était parfaitement justifiable d'agir ainsi.

DISCOURS DE SON EXCELLENCE.

Lecture du discours est alors donnée par M. le Président. Après quoi.—L'hon. M. Cartier propose, secondé par l'hon J. A. Macdonald, que le dit discours soit pris en considération lundi. Adopté.

COMITÉS SPÉCIAUX PERMANENTS.

L'hon. M. Cartier fait motion qu'un comité de 13 soit nommé pour préparer des listes des membres des comités spéciaux permanents avec toute la diligence possible.—Adopté.—Il est convenu qu'on ne s'occupera de cette motion qu'après la discussion sur l'adresse. Alors, sur motion de l'hon. M. Cartier, secondé par l'hon. J. A. Macdonald, la chambre s'ajourne.

(ACTES OFFICIELS.)

Québec, 19 mars 1862.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général faire les nominations suivantes, savoir:

L'honorable Philip Michael Matthew Scott Vankoughnet, C. R., chancelier du Haut-Canada, au lieu et place de l'hon. William Hume Blake, qui a résigné.

L'honorable John Hawkins Hagarty, un des juges des plaids communs de la cour de Sa Majesté dans le Haut-Canada, pour être un des juges du banc de la reine de la cour de Sa Majesté, dans le Haut-Canada, au lieu et place de l'hon. Archibald McLean, nommé juge-en-chef du Haut-Canada.

L'honorable Joseph Curran Morrison, sollicitеur-général pour le Haut-Canada, pour être un des juges des plaids communs de la cour de Sa Majesté dans le Haut-Canada, au lieu et place de l'hon. John Hawkins Hagarty, nommé juge du banc de la reine de la cour de Sa Majesté dans le Haut-Canada.

Faits Divers.

☞ Mardi prochain étant la fête de l'Annonciation, notre journal ne paraîtra pas. Notre numéro de jeudi contiendra un rapport complet et circonstancié des séances des deux Chambres de lundi et mardi prochain.

☞ Nous prions instamment nos lecteurs de nous montrer de l'indulgence pour diverses erreurs et transpositions que nous n'avons pu éviter, à cause de la hâte avec laquelle ce premier numéro a été préparé; entre autres choses, on devra nous pardonner d'avoir inséré les débats de la Chambre (premier jour) avant les procédés du Conseil Législatif.

—Hier la belle compagnie des Voltigeurs Canadiens qui forme le noyau du neuvième bataillon de milice active, commandé par le Lieut-Colonel Charles de Salaberry, composait la garde d'honneur du Gouverneur-Général à l'intérieur du Palais Législatif. C'est un plaisir que de voir la belle tenue de nos jeunes compatriotes, qui se sont organisés sous d'aussi heureux auspices, et qui tiennent à conserver la haute réputation qu'il se sont déjà faite. Le Capit. Eugène Panet, les commandait.

—D'après les dernières nouvelles qui nous viennent du siège de la guerre, nous apprenons avec douleur qu'un de nos compatriotes émigrés aux Etats-Unis depuis quelques années, le Major Legendre, du 53e régiment de New York (autrefois de Lotbinière, croyons-nous), a été blessé mortellement à la bataille de Newborn C. N.

—L'Ordre d'hier annonce que Sa Grandeur Mgr. de Montréal est parti mercredi pour Portland, où il s'embarquera samedi à bord du paquebot canadien pour l'Europe. Les abbés J. J. Vinet, curé du Sault-au-Récollet, J. Désautels, curé de Varennes et J. Mongeau, vicaire de Beauharnois, et le R. P. Soulerin, O. M. I., accompagnent Sa Grandeur; ce dernier qui vient d'être nommé Procureur-Général de l'Ordre des Oblats va résider à Marseilles. Sa Grandeur Mgr. Farrell, évêque d'Hamilton, accompagné d'un missionnaire Résurrectionniste de son Diocèse, qui se rendent à Rome pour la même circonstance, sont venus se joindre à eux.

Vers 3 heures, après avoir récité *l'itinéraire* dans sa chapelle épiscopale, au milieu d'une foule nombreuse de prêtres et de citoyens qui venaient lui faire leurs adieux, Sa Grandeur est partie, avec ses compagnons de voyage, pour la Pointe St. Charles, suivie d'un nombreux cortége des premiers citoyens de la ville, au son de toutes les cloches des églises catholiques chargées d'annoncer aux fidèles le départ de leur pasteur.

En passant à St. Hyacinthe, les pieux voyageurs ont été rejoints par Mgr. J. Larocque et son vicaire, l'abbé C. Poulin.

Mgr. de Montréal espère être de retour de son voyage à temps pour faire sa visite pastorale annuelle l'automne prochain.—*L'Ordre.*

—On nous communique une lettre de M. Hy. Reeve, secrétaire du Conseil Privé, qui contient une nouvelle très importante pour le barreau canadien. Nos lecteurs verront, par l'extrait suivant de cette lettre, que les avocats canadiens sont admis à plaider devant le Conseil Privé dans les appels venant du Canada:

"En réponse à votre question, je dois vous informer que le barreau du Conseil Privé est un barreau ouvert à tous les avocats duement qualifiés dans les colonies, où existe le droit d'appel au Conseil Privé, et par conséquent que les avocats canadiens seraient entendus par leurs Honneurs dans tout appel venant du Canada."—*Idem.*

—Il était rumeur, jeudi, à Montréal que M. Shanly, le directeur du Grand Tronc à Montréal, avait résigné. On s'attendait à plusieurs changements dans le personel de la Compagnie.

—Le *Reporter* de Galt nous apprend que le plafond de la cour de justice de cet endroit s'est effrondé sous le poids de la neige qu'on avait laissé s'accumuler en trop grande quantité. Juges, avocats et plaideurs ont à peine eu le temps de se sauver. Un mauvais plaisant s'est amusé à dire que "c'était la justice du ciel qui venait punir la justice humaine!" Qui sait?

—Un grand nombre de personnes des comtés de Bagot et de St. Hyacinthe se sont réunies en assemblée samedi dernier dans le but d'organiser le mouvement qui se manifeste au sein de la population agricole en faveur du crédit foncier. On y a passé différentes résolutions, sollicité l'appui des autres comtés du Bas-Canada, et nommé des délégués chargés de se mettre en communication avec tous les comtés et sociétés d'agriculture du pays. L'Hon. M. Dessaulles, l'Hon. M. Sicotte, et M. Laframboise seront chargés d'obtenir la passation d'une banque de crédit foncier pour le Bas-Canada.

—Le Saint-Père envoie à l'exposition universelle plusieurs dons précieux: un bréviaire ou missel magnifique, destiné ensuite au cardinal Wiseman, et un crucifix réservé à l'église Saint-Georges de Southmark, figurent parmi ces objets.

—Jean W. Audubon, le dernier fils du célèbre naturaliste Audubon, est mort à Audubon-Park, Washington Heights, le 28 février dernier. La veuve du grand naturaliste est âgée de 87 ans et habite encore un endroit entouré maintenant par la ville de Washington, qui était couvert de bois quand elle vint en Amérique avec son mari en 1833. Ce dernier fils avait hérité du goût et du talent de son père et travaillait à une nouvelle édition d'un livre intitulé; "Les Oiseaux d'Amérique," que la mort lui a empêché de terminer.

—Dans son dernier voyage à Venise, l'empereur François-Joseph a assisté à des essais de mines sous-marines.

Deux caisses énormes remplies chacune de plus de 400 livres de projectiles, avaient été enfoncées à cinq mètres au-dessous du niveau de la mer. L'une a, par son explosion, soulevé en l'air une colonne d'eau de plus de 150 mètres et un brick qui est retombé tout en pièces. L'autre a fait sauter un navire côtier qui s'est élevé à une hauteur comparée, par un Vénitien, à celle de la tour de Saint-Marc.

Nouvelles Etrangères.

Les dernières nouvelles d'Europe apportées par l'Anglo-Saxon confirment la résignation du ministère Italien et la formation d'un nouveau ministère qui sera composé de Cordera, Lella, Menigni, Cialdini, Persani et le Marquis de Pepoli.—Dans la chambre des députés on se préoccupe de la réunion des Evêques de la Chrétienté à Rome au mois de mai prochain. Le ministre de la Justice s'occupe spécialement de cette affaire qui cause à Turin une grande inquiétude.

Varietes.

L'Académie Française s'est occupée de donner un successeur au Rév. P. Lacordaire. Sur 29 voteurs M. le Prince de Broglie a obtenu 22 voix. Il y a eu sept billets blancs.

En parlant de l'illustre Corps de l'Académie Française, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en publiant les noms de trente-sept Académiciens vivants, suivant leur âge:

Le duc Pasquier	95
Viennet	85
De Segur	85
De Barante	80
Dupin	79
Lebrun	77
Guizot	75
De Broglie	75
De Lamartine	72
Villemain	72
Berryer	72
Empis	72
De Pongerville	70
Cousin	70
Patin	69
Flourens	68
Mignet	66
Thiers	65
De Rémusat	65
De Vigny	63
Ampère	62
St. Marc Girardin	61
De Sacy	61
Victor Hugo	60
Mérimée	59
Sainte Beuve	58
Nisard	56
Legouvé	56
Jules Landeau	52
De Montalembert	52
De Falloux	51
De Laprade	50
Ponsard	48
Emile Augier	42

Naissance.

Hier, la dame de Chs. Panet, Junior, Ecuier, Avocat, de cette ville, a mis au monde un fils.

LITTERATURE

LES SQUATTERS AUSTRALIENS.

CHAPITRE I.

J'ai déjà retourné vingt phrases dans mon esprit, cherchant par où commencer, de même qu'un timide inconnu obligé de s'annoncer devant une imposante compagnie a pu vingt fois retourner son chapeau dans ses mains. Pourtant, la comparaison est en ma défaveur, car celui-ci vient peut-être envoyé par des amis ou chargé de quelque commission agréable pour ceux auxquels il se présente, tandis que moi tout aussi inconnu je ne suis envoyé par personne; bien plus, je fais payer la voiture qui m'nemène et j'ai toute chance d'être assez mal reçu dès l'abord.

Ainsi, je commencerai par une anecdote à laquelle mon lecteur trouvera peut-être une application.

Je venais de m'engager au premier régiment de chasseurs, et j'arrivais avec une lettre de recommandation du général de Courtigis pour mon colonel, le comte de Noue, le plus brave, le plus brillant, le plus aimé des colonels.

Je fus introduit auprès de lui dans cette tenue uniforme qui fait de vous un homme et rien de plus, de même qu'un livre signé par un nom inconnu ne fait qu'un volume parmi tant d'autres. M. de Noue était devant son feu, renversé en arrière dans son fauteuil, et les pieds sur le manteau de la cheminée. J'arrivai jusqu'auprès de lui sans qu'il fit un mouvement, je portai ma main droite à mon schako et je lui dis en lui tendant ma lettre et me tenant immobile, les talons sur la même ligne:

Mon colouel, je vous apporte une lettre du général de Courtigis.

—C'est bien, mon ami, me répondit-il en tournant légèrement la tête de mon côté; posez ça là, je lirai ça."

Je sentis que j'étais tombé sur un mauvais jour. Mais comme l'occasion ne se serait peut-être pas retrouvée:

" Pardon, mon colonel, repris-je sans ôter la main de la visière de mon schako et tendant toujours ma lettre, je voudrais vous entretenir au sujet de ce que le général vous écrit; permettez-moi de vous prier de le lire."

Etonné de ma persistance, le colonel tourne tout à fait la tête de mon côté et me toise sévèrement: ensuite il prend ma lettre, descendant lentement une jambe après l'autre sur le plancher. Il rompit machinalement le cachet et se mit à parcourir le papier.—C'était une longue lettre: petit à petit sa figure se dérida, il fit quelques légers signes d'assentiment qui devinrent plus fréquents, et quand il eut fini sa lecture: " Asseyez-vous, mon ami," me dit-il en me faisant prendre un siége auprès de lui.

Dans cette lettre, le général disait à mon colonel qui j'étais et comment j'avais été amené à entrer dans son régiment: j'avais donc insisté pour en obtenir la lecture.

Si vous prenez aujourd'hui mon livre en main parce que sur sa couverture vous lisez le nom le nom d'un pays nouveau, d'un Eldorado moderne, permettez aussi de vous présenter quelques lignes d'introduction.

Ce ne sera point pour le sot plaisir de vous parler de moi que je commencerai par quelques détails personnels, mais plutôt pour vous aider à comprendre et à juger mes impressions, et me donner à moi-même plus d'entrain pour vous les raconter.

CHAPITRE II.

Où chercher l'origine du caractère de l'homme si ce n'est dans l'enfance? L'enfant qui a grandi au milieu des joies pures de la famille, ne doit-il pas se faire une nature plus heureuse que celui dont la crainte et la douleur ont comprimé de bonne heure les sentiments et l'intelligence?

Tout dans ma famille respirait ces douces joies. Nous habitions, pendant l'hiver, une des plus agréables villes de la Suisse, et nous passions l'été à la campagne chez nos grands parents. De toute sa famille ma mère seule était mariée; aussi, sur nos petites têtes se concentraient, outre l'amitié de nos parents, les affections de deux tantes et d'un oncle. Mon oncle, conseiller d'Etat de notre petite république, prenait plaisir à s'occuper de moi. Homme instruit, bon et gai à la fois, il aimait à mettre en jeu ma petite intelligence. A sept ans on me faisait réciter des passages des *Plaideurs*, et en cherchant bien loin dans ma mémoire, je me retrouverais encore debout au milieu de l'aréopage de la famille, déclamant *Georges Dandin*, et provoquant l'admiration indulgente et facile de cet auditoire ami.

Qu'en est-il résulté? Que j'étais toujours disposé à apprendre des fables et des tirades de comédie qui me faisaient embrasser par tout le monde, et qu'il ne me restait plus d'entrain pour les leçons de M. le curé. A peine entré dans la vie, je n'aimais déjà que ce qui plaisait à ma jeune imagination et provoquait ma gaieté. Ce fut un grand mal sans doute, vu que cela me destinait à devenir plus tard rebelle aux études sétieuses; mais aussi, en *compensation*, cela me disposait à aimer tout ce qui est joie et poésie, à prendre la vie par son côté riant et facile, en un mot cela me préparait un caractère heureux, à mon avis la meilleure et la plus sûre des richesses.

A neuf ans je fus mis au pensionnat des jésuites, à Fribourg. Je ne veux pas parler longuement ici de cet ordre illustre. Nombreux sont ceux qui les condamnent, mais nombreux aussi ceux qui les aiment. Pour moi, je suis de ceux-ci; et quand je n'en serais pas, je ne voudrais pas mordre la main qui m'a nourri.

A dix-huit ans je partis pour l'Allemagne. Je quittai l'Allemagne pour Paris et j'y étais depuis trois ans, passant presque tout mon temps au Louvre et dans les ateliers de peinture de quelques amis, lorsque la révolution de février éclata.

A cette époque où chacun regardait l'avenir avec inquiétude, je n'avais point encore de carrière. Un matin, je reçus de mon père, avec une lettre remplie de sages admonitions, l'offre d'un brevet de sous-lieutenant au deuxième régiment suisse à Naples. Mon parti fut bientôt pris: j'avais reçu une éducation toute française, j'aimais la France comme une seconde patrie; aussi, refusant ce brevet d'officier, je demandai des lettres de naturalisation française, je les obtins, et le 13 décembre 1848, un vendredi, j'entrai comme volontaire au premier régiment de chasseurs de France.

A la même époque à peu près, un de mes frères, plus jeune que moi de deux ans, partait d'Angleterre pour l'Australie sur le vaisseau *le Royal George*.

Décidé de bonne heure à suivre la carrière de l'industrie, mon frère Paul était entré à seize ans dans une maison de banque. A vingt ans il était allé en Angleterre pour y apprendre la langue et y étudier le commerce de cette grande nation. Pensionnaire à Windsor chez un riche *gentleman farmer*, il y fit la connaissance d'un frère de son hôte, qui arrivait d'Australie. Bientôt il s'enthousiasma aux récits de la vie des squatters de Port-Philippe, et ses lettres à notre père ne parlèrent plus que moutons, laines, bœufs et prairies. Mon père, au premier abord, accueillit mal ses projets. Chez nous comme en France, on savait bien qu'il y avait quelque part dans les mers du sud, un cinquième continent appelé la Nouvelle.Hollande; mais on ne savait rien ou presque rien de Port-Philippe.

Mon frère ne se découragea pas, il revint plaider sa cause lui même, et enfin obtint l'assentiment de notre père et un capital suffisant pour aller commencer, plein de courage et d'espoir, un établissement important dans la nouvelle colonie.

CHAPITRE III.

Je savais fort peu ce qu'était le service, quand j'y entrai; mais si j'avais quelques appréhensions elles furent promptement et agréablement dissipées. En 1848, les régiments de cavalerie fourmillaient d'engagés volontaires, et j'eus bientôt trouvé de bons et aimables camarades.

Du reste il y a des gens qui sont nés sous une bonne étoile, et vous verrez par la suite si je ne suis pas un peu de ceux-là. Partout où nous allions, je rencontrais des amis; soit d'anciens condisciples de Fribourg, soit des relations de ma famille. Acueilli et présenté par eux, patronné par la bienveillante amitié de mon colonel, je fus reçu dans le monde comme simple soldat d'abord, et ensuite avec mes galons.

Qu'est-ce qui donne du charme à la vie, sinon les contrastes? et quel contraste pour moi quand je rentrais le matin tout enivré des parfums d'un bal, et que j'arrivais brusquement et sans transition aux âpres senteurs de la corvée d'écurie! Je gardais dans mon oreille le tournoiement de la musique et les mélodies des causeries de la danse, et je restais isolé avec mes impressions au milieu du bruit des chevaux et des sabots des hommes.

Par contraste encore, quand mon bon ami Ernest de C. m'emmenait au Riau ou bien quand j'étais en séjour au château de Chaumont, habitué à mon lit de troupe et à ma chambre de caserne, je rêvais d'or sous des rideaux blancs avec le pétillement du feu pour cadence de mes songes.

Nous fûmes inspectés, en 1853, par le général Noël, et je fus porté pour sous-lieutenant sur le tableau d'avancement. A la suite de cette inspection j'allai passer trois mois dans ma famille. Là je trouvai une foule de lettres pleines d'intérêt venues de mon frère d'Australie.

Au lieu d'acheter des moutons, il avait acheté une station de gros bétail, une surface d'environ douze mille hectares, portant deux mille bœufs et cent vingt chevaux. La découverte postérieure des mines d'or l'avait enrichi par la hausse prodigieuse du bétail, et le rapide succès de son entreprise, écrivait-il, lui imposant une dette de reconnaissance envers sa famille, il se mettait généreusement à la disposition de celui de ses frères qui voudrait le rejoindre.

Je n'hésitai pas longtemps; j'allais passer officier, mais qu'aurais-je vu de plus que ce que j'avais vu déjà? Personne alors ne croyait à la guerre: or la vie du monde n'aurait plus eu pour moi le charme qu'elle avait pour le sous officier, celui du fruit défendu, et je n'y aurais plus retrouvé les jouissances d'amour-propre de ma position passée.

J'écrivis au général de Courtigis pour lui demander son avis; sa réponse fut telle que je l'espérais. C'était en bon style le refrain de cette chanson de troupe dans laquelle un soldat répond à son camarade qui lui dit que le diable lui offre à choisir la gloire ou la fortune:

Prends toujours la fortune, mon cher,
Prends toujours la fortune.

J'achetai un remplaçant pour les deux années qui me restaient encore à faire, et le 13 décembre 1853, anniversaire de mon entrée au régiment, je donnai un dîner d'adieux à tous mes camarades.

Nous portâmes force toasts! Eux pour moi aux vents, à l'océan que j'allais traverser, à l'Australie: *Deo ignoto*. Et moi, le cœur plus plein que mon verre, à mes bons souvenirs, à notre bonne camaraderie; à la France, à ce beau pays de la verve, de l'entrain et de l'amitié.

CHAPITRE IV.

Parmi les nombreux navires à voile et à vapeur qui font le service entre l'Angleterre et l'Australie, ceux de Londres surtout ont été jusqu'ici préférés par les émigrants aisés particulièrement ceux de Green. Cette Compagnie possède environ quarante navires de 1000 à 1400 tonneaux. Ces navires ne sont pas assurés, et sont commandés par des capitaines qui doivent avoir au moins quatre mille livres sterling engagées dans les affaires de la Compagnie. De plus ils font leurs traversées dans les grands cercles, c'est-à-dire qu'ils s'engagent moins avant dans les mers du sud; par conséquent, ils offrent aux émigrants timides des apparences plus grandes de sécurité que les clippers de Liverpool, qui, entièrement assurés, sont commandés par des officiers dont tout le devoir et l'intérêt principal étant de faire la traversée la plus rapide possible, gardent leurs voiles par tous les vents, et prenant leur course droit au sud, souvent entourés de montagnes de glaces flottantes.

Je pris mon passage sur *le Marlborough*, magnifique vaisseau-frégate de douze cents tonneaux. Nous étions trente-deux passagers de première classe, quinze de deuxième et soixante-huit de troisième classe. Il y a comme confort une immense différence entre les différentes classes, différence toute en faveur de ceux de première. Les cabines de première sont de neuf pieds carrés. Celles du *Marlborough* étant construites dans le pont de batterie, chacune d'elles avait une fenêtre large d'environ trois pieds sur deux de hauteur.

Quand vous arrêtez votre passage, on vous remet la cabine nue et entièrement peinte à neuf; à vous de vous meubler comme vous l'entendez. Si vous prenez une cabine entière, le prix varie de cent à cent vingt livres sterling, selon que vous êtes plus ou moins éloigné de la poupe. Si vous prenez une demi-cabine, il sera de soixante à quatre-vingts livres. Les cabines de poupe sont d'un prix très élevé; comme elles sont très-grandes, elles sont ordinairement prises par des familles. Là vous avez trois fenêtres, une petite salle de bain pour vous seul, et de la place pour bien des meubles.

La table est aussi bonne que possible pour les passagers de cabines. Nous avions à bord, en partant, cent quarante moutons, quarante porcs, et au moins deux cent cinquante volailles. Nous ne risquions donc pas de manquer de viande fraîche. L'ordre le plus parfait règne sur ces navires, malgré tout ce qu'on a écrit sur les vaisseaux émigrants. Pour mon compte, je puis assurer que pendant mes deux traversées (*ayant passé en mer cent* soixante-quatorze jours), je n'ai pas vu un seul cas d'ivresse. Du reste, pour vous donner une idée de la discipline observée sur *le Marlborough*, qu'il me suffise de vous dire qu'il n'était pas permis de fumer aux premières, même sur le pont, que balayait le grand vent de l'océan.

Vous voyez que la vie matérielle est très-supportable. Quant à la vie intellectuelle, elle sera pour chacun selon son goût et dépendra beaucoup de la société du navire.

Jugez, quand vous êtes pour trois mois enfermé dans une prison flottante, combien ceux qui la partagent avec vous peuvent assombrir ou égayer votre captivité. Pendant les dix premiers jours, chacun est plus ou moins malade. Aussi, qui que vous soyez qui avez fait de courtes traversées de trois, de quatre, et même de huit jours, vous n'avez eu d'un voyage sur mer que les souffrances. Mais quand le mal est passé, que vous vous sentez gai et bien portant et que vous avez d'aimables compagnons, quelle agréable vie que la vie de bord. Et si vous avez l'âme quelque peu poétique, quelle belle chose qu'une nuit sur le pont du navire, quand vous êtes dans les latitudes chaudes, chassé par les vents alizés au souffle régulier, sous un ciel de lapis lazuli semé d'étoiles d'or avec une bordure de nuages violets qui ne vous apportent jamais d'orages.

Comme on se sent petit, mais grand à la fois! fragile, mais puissant, quand penché sur l'arrière on suit le sillon lumineux que l'énorme gouvernail trace dans l'océan en faisant tourbillonner les milliards d'animalcules phosphorescents qui le peuplent. Bien loin dans l'horizon profond, au bout de ce sillon de feu, à l'extrémité de la courbe que vous avez tracée déjà, vous avez laissé vos parents, vos amis, vos souvenirs. Vous dites adieu à la grande Ourse, que bientôt vous n'allez plus revoir; aux constellations aimées de vos nuits d'autrefois, et vous cherchez en avant de vous, dans cet autre horizon, au-dessus de l'autre hémisphère qui vous attend, la croix du Sud qui va bientôt paraître . . . . Tout est immobile autour de vous dans le silence infini de la nuit. Ces globes immenses, que Dieu a placés dans son firmament pour nous guider, gardent éternellement la place qu'il leur a assignée, et vous, qui prenez si peu de place dans cette magnifique création, mais qui la sentez tout entière se refléter dans votre âme, vous écoutez avec orgueil et gratitude le bruissement de la vague que votre carène partage, et les gémissements cadencés de la voile gonflée par le vent qui vous pousse vers d'autres mondes.

Ces impressions si grandes, si profondes, une courte traversée ne peut vous les donner. Vous admirerez bien le ciel, les étoiles, la mer! Vous écouterez les vents partout à peu près les mêmes! mais, parce que tout se rapporte pour nous à nous-mêmes, vous ne pouvez, quand vous êtes à quelques lieues seulement du continent où vous étiez hier, éprouver ce sentiment qui vous remplit, quand vous êtes par une belle nuit, seul, perdu comme un point sur le grand océan si loin, si loin, que votre pensée vous rapproche également de toutes les terres.

Notre société, à bord du *Marlborough*, était agréablement composée: je comptais trois de mes compatriotes parmi les passagers de première classe. Pendant le jour nous jouions au palet pour nous donner de l'exercice; le soir, on formait des tables de whist. J'apprenais l'anglais avec un aimable lieutenant de la marine royale, malade de la poitrine, et que les médecins avaient envoyé passer un ou deux ans sous le doux et salubre climat d'Australie. Nous avions à bord un amateur de musique (possesseur d'une basse), qui nous faisait apprendre des chœurs que nous chantions le soir sur le pont.... Bref, le temps se passait fort agréablement.

Mais laissons souffler le vent et glisser le navire, et, pendant ce temps, je vais essayer de vous faire en quelques pages l'historique de la colonie de Victoria, où nous devons aller.

CHAPITRE V.

Cette colonie est située entre les trente-septième et trente-neuvième degrés latitude sud, et les cent quarant et unième et quinzième longitude est; sa superficie est estimée à quatre-vingt-dix-sept mille milles carrés, c'est-à-dire dix mille milles carrés de plus que celle de l'Angleterre, du pays de Galles et de l'Ecosse.

Le capitaine Cook visita le premier la côte sud de l'Australie; de là il se dirigea au nord vers Port-Jackson (Sydney). En 1798, M. Bass, chirurgien du vaisseau anglais *Reliance*, venant de Sydney, passa, dans un bateau baleinier monté par six hommes seulement, le détroit qui porte son nom et débarqua sur la même côte. Le manque de provisions le força de retourner à Port-Jackson: et ce fut seulrment en 1802 que le lieutenant Murray et le capitaine Flinders entrèrent dans la baie qu'ils appelèrent *Port-Philipp*, du nom du premier gouverneur de la Nouvelle-Galles du sud.

Pendant qu'ils exploraient la côte voisine de la baie, ils rencontrèrent le capitaine français Baudin, qui avait donné le nom de Terre-Napoléon à une portion considérable de cette côte. Afin d'empêcher toute colonisation française, le gouvernement anglais décida d'y fonder un nouvel établissement pénitentier et le colonel Collins fut envoyé d'Angleterre à Port-Philipp avec une flottille portant des convicts et une garde militaire. Il arriva à sa destination en 1805 et débarqua à Point-Nepean.

Grimes, commissaires général de la Nouvelle-Galles du sud, fut envoyé pour explorer la côte. Il ne sut pas découvrir de rivière et n'obtint de l'eau qu'on creusant des puits. Aussi cette terre fut-elle abandonnée! Le gouverneur Collins fit rembarquer ses transportés et sa troupe, et alla fonder Hobart-Town, dans l'île de Van-Diémen: il y fut rejoint par le colonel Patterson, venant de Sydney.

Il ne fut plus question de cette portion du continent australien jusqu'en 1824, époque à laquelle MM. Hovel et Hume firent un long et périlleux voyage par terre, du comté de Cumberland dans la Nouvelle-Galles, jusqu'à Geelong, dans la baie de Port-Philipp. Sur leurs représentations, le gouvernement de la Nouvelle-Galles envoya un peloton de soldats, sous le commandement du capitaine Wrig2t, construire un fort à l'extrémité de l'île Philipp pour protéger l'établissement de colons sur la côte opposée. Au bout de deux ans, ce fort fut abandonné, personne n'étant venu pour commencer la colonisation projetée.

Fondée par le colonel Collins en 1804, la colonie de Van-Diémen avait pris un immense accroissement. Déjà, en 1834, le terrain commençait à manquer à ses nombreux troupeaux. Plusieurs établissements baleiniers ayant été créés dans le détroit de Bass, la découverte des riches pâturages de la côte de Port-Philipp fut bientôt connue des propriétaires de ces troupeaux, et au mois d'avril 1834, six colons de Launceston (Van-Diémen), MM. S. et W. Jackson, Fawkner, Marr, Evans et Lancy, formèrent une association. Résolus de se transporter à Port-Philipp, eux, leurs familles et leur moutons, ils firent fréter à Sydney un navire convenable pour mettre leur projet à exécution.

Sans faire autant de préparatifs, John Batman, un autre colon de Van-Diémen, jaloux de les devancer, mit à la voile sur un petit navire de Launceston même, et débarqua dans la rivière Veirabee avec quelques Européens et sept natifs de la Nouvelle-Galles à demi civilisés. Là il rencontra une tribu de sauvages auxquels il expliqua qu'il venait s'établir au milieu d'eux avec sa femme et sa famille. Il passa un mois avec eux, s'appliquant à gagner leur amitié, et fit un traité par lequel ils lui cédèrent, à lui et à ses descendants, une surface d'environ cent mille arpents pour un tribut annuel de cinquante couvertures, cinquante couteaux, cinquante toma hawks (petites haches), cinquante paires de ciseaux, cinquante miroirs, vingt paires de pantalons et deux tonnes de farine. Par un second traité, en date du 6 juin 1835, ils lui cédèrent, pour un tribut double du premier, toute la contrée s'étendant de la rivière à l'extrémité de la baie, environ cinq cent mille arpents. Batman s'embarqua de nouveau pour Van-Diémen, laissant trois Européens et cinq de ses natifs pour construire une maison et préparer quelques terrains pour la culture.

(*A continuer.*)

HUBERT DE CASTELLA.

LES DEBATS,

JOURNAL PARLEMENTAIRE.

Imprimé et publié pour le propriétaire, par JOSEPH DARVEAU, au No. 8, rue La Montagne, Québec. *Les Débats paraissent tous les Mardis, Jeudis et Samedis*, à quatre heures P. M., et contiennent un rapport exact et phonographiée des séances des deux chambres, principalement des discours des députés Canadiens-français.

Prix de l'abonnement: $1.50, pour la session ou 12½ centins par semaine, payable d'avance.

TARIF DES ANNONCES.

Pour six lignes et au-dessous.....2s. 6d.
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix.....3s. 4d.
Pour chaque ligne au-dessus..... 4d.
Chaque insertion subséquente, par ligne.... 1d.

Une déduction libérale est accordée à ceux qui annonce au mois ou à l'année.

Toute annonce, sans conditions, sera insérée jusqu'à contre-ordre.

Toute ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

Addresser *franco* pour tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements, etc.: " propriétaire *Des Débats*, Québec."

Agent à Québec, M. THOS. ROY.
Agent pour St. Roch, JOSEPH MARCOUX.

Imprimé et publié pour le propriétaire

PAR

JOSEPH DARVEAU,

No. 8, RUE LA MONTAGNE, QUÉBEC.